

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

POLE INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Agence départementale de l'aménagement d'AIGRE

Aigre, le 23 Août 2022

Bureaux :

12 rue de la Servanterie
16140 AIGRE
Téléphone : 05 16 09 56 50

Affaire suivie par : Patrick SCORCIONE
Mail : pscorcione@lacharente.fr

Communauté de Communes Cœur de Charente

Pole Aménagement - Environnement
5, Avenue Paul Mairat
16230 MANSLE

Par courrier électronique du 16 août 2022, vous sollicitez mon avis sur le projet de construction de 2 habitations, objet du certificat d'urbanisme n° CU 16 024 22 X0024, Ravaud, sur le territoire de la commune d'AUSSAC VADALLE.

Plus précisément, le projet comprend la construction de 2 habitations sur les parcelles n° 1116, 1118 et 1120 ; chacune des habitations font l'objet d'une demande d'un accès individuel suivant le plan cadastral transmis.

Après examen, je vous informe que j'émet un avis défavorable à l'aménagement de 2 accès depuis la route départementale n°40.

Je propose la création d'un accès commun aux 2 constructions. Celui-ci sera implanté à proximité de la parcelle voisine n°534.

L'aménagement de cet accès sera à la charge du pétitionnaire, les travaux comprendront la modification des bordures, l'adaptation et le revêtement du trottoir, les éventuels déplacements d'ouvrages etc.... La haie existante ne sera pas impactée.

Compte-tenu de la topographie des lieux, les eaux de ruissellement de l'accès devront être recueillies et évacuées sur le domaine privé pour éviter que celles-ci ne s'écoulent sur la route départementale.

J'attire l'attention du pétitionnaire que lors des raccordements de réseaux, aucune tranchée sur la chaussée ne sera autorisée dès lors que le revêtement aura moins de 3 ans, conformément au règlement de voirie du Conseil départemental de la Charente.

Cette réponse ne vaut pas autorisation de voirie. En effet, si des travaux sont nécessaires en limite ou sur le domaine public départemental, le pétitionnaire devra adresser une demande de permission de voirie, d'alignement, d'arrêté de circulation, etc... à l'Agence départementale de l'aménagement (ADA) d'AIGRE - 12, rue de la Servanterie, 16140 AIGRE au moins 3 semaines avant le début de ces travaux.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Chef d'agence

Patrick SCORCIONE

Copie : Classement dossier

Correspondance à adresser au

Conseil général - 31 boulevard Émile Roux - 16917 ANGOULÈME Cedex 9

www.cg16.fr